

20<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

20<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page	4 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Le passage d'une législature à l'autre s'est effectué dans le calme et la tranquillité. — Personne ne veut siéger à droite dans la Chambre nouvelle. — Des « unionistes » qui veulent rompre l'union.**

Le Parlement est né ! Il a effectué son entrée dans l'histoire politique de notre pays et la quatorzième législature est maintenant installée au pouvoir.

« La chose, simplement, d'elle-même arriva... » On est toujours un peu surpris quand la naissance d'un événement, que tant de passions contradictoires contribuent à former, ne s'accompagne pas de signes extraordinaires.

Ici, pourtant, il convient de s'en féliciter. C'est une preuve de santé que la transmission des pouvoirs se fasse dans le calme. La valeur et la stabilité d'un régime se remarquent, entre autres choses, à la façon dont s'accomplit cette délicate opération. L'interrègne est toujours un moment difficile. Il y a là comme une brisure, une solution de continuité redoutée des régimes incertains et débilés. Et c'est un témoignage de la solidité et de la puissance de la République qu'il puisse s'effectuer, comme nous venons de le voir, sans causer ni surprise ni émotion.

On assure que chaque législature a sa caractéristique. Celle-ci se marque pas dès les premières séances. Mais celle-ci nous aura présenté pour ses débuts un phénomène qui ne s'était pas souvent vu.

Personne n'y veut siéger à droite. Topographiquement parlant, bien entendu, il est bien des députés dont les opinions sont conservatrices ou réactionnaires. Il n'en est point qui veulent le paraître. Et tous se refusant à accepter un siège situé dans la moitié droite de la salle des séances. Si l'on avait pu loger les députés comme ils le demandaient, tout un côté du demi-cercle qui fait face à la tribune se fût trouvé vide de représentants !... Anémie à droite, consommation au centre, congestion à gauche !

— Alors, direz-vous, c'est partout la maladie ?

— Mais non. Car l'équilibre se fait. Comme on ne peut tout de même pas les classer à gauche des socialistes et des radicaux, force a bien été aux groupements modérés de subir cette obligation : être à leur droite. Mais ils protestent que ce n'est pas leur place, qu'ils ne doivent pas être jugés par la position du siège qu'on leur impose et que ce qu'ils assoient sur leur fauteuil, ce n'est pas du tout leur tête.

Ils entendent le démontrer et leurs votes, disent-ils, démentiront ces trompeuses apparences.

Attendons-nous donc à une émulation de « décatisme » bien surprenante chez certains élus en qui les électeurs ne reconnaîtront plus les candidats auxquels ils ont donné leurs voix.

En attendant, le Conseil directeur de la Fédération républicaine vient de voter une motion où nous découvrons des sentiments dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne faciliteront pas le maintien de cette « union nationale » sous le signe de qui cette Fédération a fait élire ses candidats.

Pour bien apprécier l'importance de cette résolution, il faut se rappeler d'abord que la dite Fédération républicaine n'est autre que le groupe Marin, ministre du cabinet Poincaré. De cette motion, citons simplement la phrase suivante :

« Le Conseil tient pour essentiel que la victoire remportée par les partisans sincères de l'union se manifeste dans la composition du gouvernement, constitué dans des conditions différentes, dans celles du bureau de la Chambre et des grandes commissions parlementaires. »

Le langage est trouble, mais la pensée est claire. Le Conseil savait très bien ce qu'il voulait dire, mais il n'en était pas fier. Et il l'a suggéré plus qu'il ne l'a exprimé.

Pourtant, il n'est pas possible de s'y tromper. Ce qu'il réclame c'est la

mise à la porte du ministère de MM. Herriot, Painlevé et Briand. Rien que ça ! En outre, il veut qu'on « sorte » M. Fernand Bouisson de la présidence de la Chambre et tous les radicaux des grandes commissions.

C'est ainsi que les « unionistes » entendent pratiquer l'union. Bonne pour les faire élire, ils n'ont rien de plus pressé que de la rompre dès qu'ils sont élus.

Et ils exercent sur M. Poincaré une formidable pression pour le faire céder. Celui-ci ne paraît pas d'humeur à le faire. Et c'est ce désaccord qui a mis un peu de fraîcheur dans la première rencontre entre M. Poincaré et ceux qui l'acclamaient devant les électeurs.

Cela ne peut surprendre ceux qui, comme nous, avaient prévu que c'est par les droites que M. Poincaré serait combattu.

Emile LAPORTE.

### PETITS MOTS D'ÉCRITS

## SUR LES GRANDS CHEMINS

— Je viens de l'échapper belle, s'exclama le Huron, en entrant chez moi en coup de vent... Mais, dites-moi, est-ce que les jours de fête et les dimanches, on ouvre les portes des maisons d'aliénés ?

— Je ne pense pas, fis-je, suffoqué de surprise. Et je ne vois pas à quoi rime votre question incongrue.

— Vous allez comprendre. Je m'imaginais qu'on donnait la liberté aux pensionnaires de ces maisons, dites de santé, parce que j'ai rencontré un nombre effroyable de fous sur les routes.

— C'étaient peut-être, ces messieurs les psychiâtres qui les soignent.

— Pas du tout. C'étaient des gens comme vous et moi qui, dans la vie ordinaire, se comportent normalement. Mais, ces jours derniers, ils avaient abandonné leurs domiciles pour courir sur les grands chemins, à travers la campagne... Ils étaient à la tête de douze ou quinze chevaux et ils gazatent, fallait voir ça... Eh bien ! vous me croirez ou non, j'ai risqué, entre Paris et Montreuil-Juilly, plus de vingt fois une existence précieuse que M. de Voltaire m'a confiée et que Dieu ne m'entèrvera pas...

— Plus de vingt fois ?... Ah ça ! mon cher sauvage, vous n'y voyez donc pas clair ?

— Pardon, j'ai le coup d'œil juste et prompt. Et puis je suis, sans vanité, m'affirmer un as du volant. Mais ce sont les autres qui deviennent dangereux. Vous ne pouvez comprendre. Il faut y aller un dimanche, un beau dimanche ensoleillé, pour voir comment ça se passe. Des écopés de dévotion qui se lancent, sans s'occuper des obstacles, sans voir devant eux, n'ayant qu'un souci, un seul : aller vite. Ils appellent ça : se promener. Et comme la voiture ne va pas assez vite à leur gré, ils la forcent encore ; ils ajoutent des dispositifs au moteur pour décupler la vitesse. Le résultat ne se fait pas attendre : capotages, écrabouillages, lamponnement. Vlan ! dans un arbre ! Pan ! dans un troupeau de vaches !... Et vous qui, sans vous presser, en bon touriste, trottiez gentiment sur la route, vous êtes assailli par devant, par derrière, sur les côtés. Le monsieur au volant est comme ce roi de France à qui son fils criait : « Père, garde-toi à gauche ! Père, garde-toi à droite ! »

— Mais, mon cher sauvage, laissez-moi vous confier que vous ne m'apprenez rien sur les derniers exploits des chauffards. Les journaux nous offrent le bilan de ces trois jours de fête : 13 morts, 49 blessés. C'est pour rien.

— C'est certainement au-dessous de la vérité. On n'ose pas tout dire. La folie est contagieuse... Je me demande si l'on ne va pas se décider à délimiter nos routes de ces bandits inconscients et mal-faisants.

— Quelles mesures ?... On a tout essayé. Des gens qui bravent la mort à chaque seconde se fichent bien des amendes et des poursuites et de l'argent à payer.

— On pourrait leur enlever leur voiture.

— Ils emprunteraient celle de leur voisin. Je ne vois guère qu'un moyen, un seul. Ce serait de limiter la puissance de vitesse des voitures. Les constructeurs seraient tenus de ne livrer à leurs clients que des véhicules ne pouvant excéder les soixante à l'heure.

— Le Huron réfléchit un instant... C'est une idée, en effet. Mais ça ne prendra pas. Les constructeurs ne marcheront pas. Et les clients pas davantage. Et ce serait la ruine de l'automobilisme.

— Alors ?

— Alors, je crois que pour le moment, le mieux est de s'en remettre à Dieu... ou au Diable. [De Paris-Soir.]

Victor Mémc.

## Informations

### Entrevue Briand-Chamberlain

Sir Austen Chamberlain est arrivé à Paris samedi et a eu une entrevue avec M. Briand, avec lequel il s'est entretenu des questions relatives au désarmement, aux optants hongrois, à l'affaire de St-Gottard et au pacte contre la guerre.

M. Briand a déclaré que les négociations étaient en excellente voie et s'est montré convaincu de leur heureuse et prochaine conclusion.

Evidemment, puisque M. Kellogg a élargi sa proposition initiale de pacte bilatéral entre la France et les États-Unis, pour en faire un pacte multilatéral ouvert à un certain nombre de puissances, il était nécessaire, de la part de la France, de faire des réserves et de demander des explications destinées à éclaircir les négociations.

Le but visé a été atteint puisque les puissances consultées comprennent le point de vue français et que M. Kellogg, dans un banquet de l'Association américaine pour le droit international, a déclaré qu'il comprenait les sentiments sur lesquels nous nous plaçons.

### Un sous-secrétariat de l'hygiène

M. Oberkirch s'est rendu au ministère des finances informer le président du conseil qu'il accepterait le sous-secrétariat que le gouvernement lui avait offert au ministère du travail.

M. Raymond Poincaré a vivement remercié M. Oberkirch de son patriotisme dévoué et lui a dit que le gouvernement et en particulier le ministre du travail seraient heureux de collaborer avec lui.

### Les projets de M. Loucheur

M. Loucheur, le nouveau ministre du Travail, a pris contact, samedi après-midi, avec les services du ministère du travail. La transmission officielle des pouvoirs aura lieu très prochainement.

Quant à M. Oberkirch, qui avait-on dit tout d'abord, devait s'occuper plus particulièrement des services de l'hygiène, il ne se cantonnera nullement dans un rayon déterminé, M. Loucheur se promettant de l'associer à tous ses travaux.

M. Loucheur a le vif désir de faire voter par les Chambres, avant la séparation de juillet, un projet sur le logement. Il compte également déposer, avant cette date, l'additif à la loi sur les assurances sociales, de telle sorte qu'il puisse être discuté par le Parlement, dès la rentrée d'octobre.

Aussitôt après la mise au point de ces deux projets, le nouveau ministre du travail a l'intention de s'attacher à un autre problème d'un intérêt également considérable : celui du développement des services hospitaliers et, notamment, des hôpitaux de Paris et de la banlieue.

### Questions franco-allemandes

Un groupe d'études des questions franco-allemandes s'est constitué.

MM. Briand et Paul-Boncour ont accepté la présidence d'honneur de ce groupe qui comprend un comité directeur composé de députés des partis les plus divers : MM. Antier, Chabrun, Gros, Lamoureux, Montigny, Renaître, Uhry et présidé par M. Yves Le Troquer.

Ces députés, tous spécialistes de longue date des questions franco-allemandes, se réuniront prochainement pour fixer en commun leur plan de travail d'accord avec ceux de leurs collègues également spécialistes, dont l'adhésion est probable.

### Les biés du Maroc en France

Une importante question, celle du contingentement des biés du Maroc entrant en franchise en France, soulève actuellement une émotion considérable dans les milieux des colons depuis que l'on a eu connaissance, de l'intention de la France de réduire le chiffre réclamé par le protectorat. Toutes les chambres de commerce et d'agriculture ont protesté et adressé au président du conseil des télégrammes où ils exposent leur point de vue. Le directeur du service de l'agriculture du protectorat est parti d'urgence pour Paris.

### EN PEU DE MOTS...

— Le nouveau Reichstag comprendra 129 députés nouveaux et 31 femmes dont 19 appartiennent au parti socialiste.

— D'après une statistique, 258.679 ouvriers polonais ont émigré en France, au cours de la période 1919-1927.

— Les journaux soviétiques parlent d'un ingénieur russe, nommé Chichikine, qui peut rivaliser avec Isandi par ses capacités phénoménales comme calculateur.

— Les aviateurs italiens Ferrarini et Delprete ont battu de loin le record de la distance et de durée. Ils ont parcouru plus de 7.000 kilomètres en 58 h. 37.

— Le professeur Otto Nordenskjöld, l'explorateur bien connu par ses voyages d'études en Amérique du Sud et dans

les régions polaires vient de mourir à l'âge de 53 ans.

— Selon les journaux allemands, une nouvelle épidémie de grippe sévit à Berlin. On compte environ 2.000 cas dans les hôpitaux.

— M. Kellogg a reçu une réponse favorable de l'Australie, au sujet du projet mettant la guerre « hors la loi ».

— On annonce la mort de Mgr Germain, archevêque de Toulouse, décédé à l'âge de 89 ans.

## NOS ÉCHOS

### Les jeunes « espoirs ».

Les éliminatoires ont eu lieu, au Conservatoire de Paris. Concurrents et concurrentes sont désignés pour les concours de comédie et de tragédie. Et voici qu'ils et Elles surtout, commencent à faire le tour de leurs relations, directes ou indirectes, pour savoir comment « un mot utile » pourrait être dit à tel ou tel membre du jury.

— Oh ! simplement, appeler son attention sur moi !... N'est-ce pas ? Nous sommes si nombreux !

Un membre du jury — et non des moins influents — racontait récemment le cas qu'il fait de ces recommandations. Il en reçoit des centaines. A tout seigneur tout honneur !

— Oh ! c'est très simple ! Je n'en tiens aucun compte !... Elles sont trop !... Mais... je les classe, par ordre alphabétique !... Chaque concurrent a son dossier !... Quand nous avons voté et que les récompenses sont acquises, j'ouvre mon dossier !... A chacun de ceux qui m'ont recommandé l'un des lauréats, j'écris : « Eh ! bien, cher ami ? Etes-vous content ? » Il m'envoie un peu de papier où sa gratitude éclate. Et le jeune espoir, pour qui je n'ai rien fait, m'adresse quatre pages émus... Je les conserve... et je souris !

M. Tristan Bernard n'est plus du jury, cette année encore. Il en fit partie, mais on ne le réinvita jamais, car ses gâneries troublaient la gravité de M. Marcel Prévost qui rit... disons : rarement, mais en tout cas pas dans l'exercice de ses fonctions.

Avec Georges Feydeau, M. Tristan Bernard représentait le groupe des Indépendants. Ils exprimaient l'un et l'autre des opinions qui apparaissent subversives.

Un jour, le président du jury crut devoir les rappeler à l'ordre :

— Messieurs ! Je vous en prie ! Nous ne sommes pas ici pour nous amuser !

Et M. Tristan Bernard de répondre :

— Je vous remercie de m'en avertir !... Je ne m'en serais pas aperçu !

**Laidure.**

Dans un théâtre de Madrid, connu sous le nom d'Apollo, on représente actuellement une pièce assez originale qui s'occupe de laids, ces réprouvés de la vie. Elle a pour titre : *Qui t'aime ?* Les personnages sont tous des disgraciés de la nature. L'auteur espagnol a fait une œuvre tragique et s'est proposé d'apitoyer les spectateurs sur le triste sort des monstres humains.

Il vient d'avoir cependant une idée cocasse : à l'occasion de la centième représentation de sa pièce M. de Valeriano a invité tous les hommes laids de Madrid. Il n'est pas question des femmes, bien entendu. Ce serait manquer de galanterie.

Il suffira donc à un Madrilène d'avoir le nez de travers pour entrer gâtivement à l'Apollo et assister à la fameuse soirée de gala organisée en l'honneur des Espagnols qui ne sont pas destinés au rôle de Don Juan.

**Épigrammes.**

En 1808, le *Journal des Débats* était momentanément devenu le *Journal de l'Empire*. Obligé d'être une sorte de victoire impériale, le *Journal de l'Empire* gardait ses vivacités et toute l'auteur de sa polémique pour les sujets sans conséquence, et contre des confrères. Par exemple, à propos d'une question musicale, la *Gazette de France* lui disait :

Vante moins ta légèreté,  
Sois plus pesant, mais solide,  
Le beau mérite, en vérité,  
D'être léger quand on est vide !

Et Tinot de répondre :

Pierre Dandin de la musique  
Aux doux chants de Grétry juge insensiblement et sourd,  
Malgré les lois de la physique,  
Tu prouves qu'on peut être à la fois vite et lourd.

**Taisez-vous ! Méfiez-vous !**

Un volume va paraître en Angleterre, qui constituera un ensemble de récits sur les actes et les gestes des hommes de guerre de la Grande-Bretagne durant le

### MANIÈRES DE PENSER ET FAÇONS DE VOIR

## LE GENDARME SECOURABLE

On a tout dit sur l'activité de M. André Tardieu, notre actuel Ministre des Travaux publics, qui cumule entre ses mains la direction des Travaux publics, des chemins de fer, des ports et des pêches, de la marine marchande et des régions libérées, on a rendu hommage à son esprit novateur et réalisateur, mais ce qu'on n'a pas assez souligné, c'est combien dans ses réformes il se joue des difficultés. La certitude de les vaincre le porte même parfois jusqu'à affronter, et non sans succès, les plus invraisemblables paradoxes.

C'est ainsi que tout dernièrement il a imaginé de rendre les agents verbalisateurs sympathiques à ceux dont ils sont chargés de surveiller et de réprimer les écarts. Au gendarme rogue et sans pitié, M. André Tardieu a entrepris de substituer le gendarme bénin et secourable.

Et pour qu'une telle révolution dans les méthodes ordinaires en usage chez les agents de la force publique puisse être appréciée jusque dans les coins les plus reculés du territoire, il vient de créer une nouvelle légion de gendarmerie, qui mérite bien son nom de légion, puisque ses effectifs atteignent presque les effectifs de dix régiments.

Désormais, 24.000 nouveaux gendarmes, si l'on en croit les journaux, parcourront, chaque jour, les routes de France montés sur des sidecars ou sur des voitures.

Emus des nombreux accidents que causent les énergumènes du moteur, M. Tardieu a pensé que seule cette surveillance roulante et trépidante pouvait protéger les malheureuses populations des villes et des campagnes, celles qui n'ont pas le moyen de faire du cent à l'heure, et même les automobilistes prudents, qui n'exagèrent pas leur vitesse, pour être certains d'en être toujours les maîtres.

Jusqu'ici l'autorité dont relève la police des routes, s'était bornée à embusquer deux gendarmes derrière un buisson, ou au détour d'un village. Et naturellement ceux qui écopaient des foudres de la gendarmerie, ce n'était pas les jeunes fous, qui les chevaux au vent, lancent comme des bolides leurs petites voitures à gros moteur et à forme d'obus, causant à eux seuls les neuf dixièmes des accidents, c'étaient le plus souvent des chauffeurs fort sages, qui, après avoir ralenti dans la traversée du village, reprenaient de la vitesse.

Nous ne connaissons plus ces embuscades sournoises. C'est au grand jour, sur la route ensoleillée ou dans les flaques de boue que, pétaradant et ronronnant, la gendarmerie à moteur exercera son office de surveillance. Ainsi, elle l'exercera certainement mieux et plus efficacement. Sa présence seule et parfois même jusqu'à son absence, suffira d'ailleurs à atteindre le but poursuivi par l'honorable Mi-

conflit mondial. Cet ouvrage abondera en anecdotes. En voici une de la meilleure facture :

Lord Kitchener avait pour ami un important industriel, fort brave homme, mais qui avait la gloriole de paraître toujours le mieux informé de la marche des événements. Et ce travers le rendait assez souvent indiscret.

Un soir, il recevait Lord Kitchener à dîner. Après le repas, constatant avec regret que le Ministre de la Guerre parlait de différents sujets — sauf des hostilités — il se décida à l'interroger.

— Alors, mon cher ami, quoi de nouveau sur la guerre ?

— C'est juste, répondit Lord Kitchener. Envoyons chercher un journal du soir nous aurons le communiqué !

### La fâcheuse glissade.

Il s'est produit à Londres, à l'hôtel qui réside le roi d'Afghanistan et sa suite, un incident gardé secret jusqu'ici.

Le monarque, habitué à marcher sur les épais tapis, éprouve quelques difficultés à évoluer sur les parquets vernis. Or, un soir, en regagnant ses appartements, à l'hôtel londonien, il glissa fâcheusement sur un linoléum impeccablement ciré. Le nez royal entra en contact un peu brutal avec le sol et conserva quelques légères traces de ce choc.

Alors, le souverain, en proie à une colère violente, arracha les linoléums

ministre des Travaux publics. Il n'est pas douteux, en effet, qu'aussitôt qu'un automobiliste apercevra au loin une voiturette ou un sidecar, fussent-ils occupés par les plus paisibles civils, immédiatement par une simple prudence, élémentaire chez les bons citoyens, il ralentira son allure.

On ne saurait trop se réjouir, au surplus, de cette bienfaisante appréhension du procès-verbal, car dans cette matière de la répression des excès de vitesse, plus peut-être qu'en toute autre, on peut dire qu'une mesure vaut surtout par la manière dont elle est appliquée.

M. Tardieu a donné comme instruction première à ses 24.000 gendarmes à moteur, de prendre bien garde, surtout au début, de ne pas effaroucher les automobilistes. Leur action, dit la circulaire, devra, dans les premiers temps au moins, être « plutôt éducative que répressive ». Ces braves pandores devront donc de très loin, par des signes et des contorsions appropriés, faire reconnaître leur qualité aux amateurs du volant. Puis, dès qu'ils seront arrivés auprès d'eux, avec un sourire aimable et sur le ton le plus affable, ils leur donneront des conseils tout à fait paternels. Ils leur recommanderont de tenir leur droite, de corner au tournant des routes, etc...

Mais M. Tardieu, qui a pour tous les touristes de la route des entraînements de frère, n'a pas borné l'action bienfaisante de sa maréchassée routière. Lorsque les gendarmes, roulant leur ronde accoutumée, apercevront sur le bord de la route une automobile arrêtée, ils devront immédiatement s'enquérir, sur le ton du plus bienveillant intérêt, du motif de cet arrêt. S'il s'agit simplement de ces nécessités, auxquelles la nature astreint les automobilistes, même les plus infatigables, ils auront le bon goût de ne pas insister. S'ils aperçoivent deux amoureux, propriétaires probables de la voiture, délicatement enlacés, s'enfoncer dans la profondeur des bois, ils fermeront les yeux. Mais si, suant et soufflant, l'automobiliste gonfle un pneu ou change une roue, les braves pandores s'offriront à faire ce travail à sa place. S'il recherche la cause d'une panne, ils leur prêteront le concours de leur expérience, même limitée. Et si, la voiture s'obstine à ne pas repartir, alors, en désespoir de cause, ils iront au village voisin quérir le mécanicien sauveur ou l'indispensable remorqueur. Car il est dit dans leurs instructions, qu'ils doivent aider et secourir aux automobilistes dans l'embaras.

En vérité, je vous le dis. Nous avions jusqu'ici, pauvres automobilistes que nous sommes, connu le gendarme sans pitié ; grâce à M. Tardieu nous connaissons désormais le gendarme secourable.

SPECTATOR.

pour les lancer à la tête des gens de l'hôtel et de sa suite. Après quoi il ordonna que les couloirs lui permettant d'accéder chez lui soient garnis de tapis dès le lendemain.

On déféra à son désir. Mais lorsque vint l'instant de la douloureuse, le roi se refusa obstinément à acquiescer le prix des tapis. Et voilà pourquoi ce grand hôtel de Londres a tout un stock de beaux tapis à vendre !

### Pour rire un peu.

L'autre après-midi, sur le boulevard, deux amis se rencontrent. L'un boite fortement. L'autre s'inquiète.

— Qu'est-ce que tu as ?

— Oh ! presque rien : des chaussures qui me font mal.

— Des chaussures neuves ?

— Mais non, cela dure depuis assez longtemps.

L'autre sursaute :

— Et tu n'en changes pas, mais c'est absurde. Il serait si simple d'aller chez le cordonnier.

— Oui, peut-être. Mais qu'est-ce que tu veux. Ma vie n'est pas drôle. Ma femme est insupportable, tu la connais. Ma belle-mère est odieuse.

— Eh bien ?

— Eh bien, quand j'enlève mes chaussures le soir, j'ai au moins un bon moment dans la journée.

LE LISEUR.

# Chronique du Lot.

Les Journées du Quercy

## ELLES ONT ENCHANTÉ NOS HÔTES qui reviendront

Maintenant que sont achevées — après l'apothéose de Cahors — ces magnifiques « Journées du Quercy », il serait facile et court à la fois d'en dégrader l'impression d'ensemble, en disant qu'elles furent pour nos hôtes un enchantement. Elles ont donc atteint le but que leur avaient assigné leurs organisateurs qui voulaient en faire pour notre Quercy une propagande de lumière et d'amitié.

Il est donc de simple justice de rendre témoignage d'abord à M. Orliac, Président de l'Union des Syndicats d'Initiative et de la Chambre de Commerce. C'est lui qui en eut l'idée. Mais les idées les plus fécondes ne valent que par la réalisation. M. Orliac sut réaliser aussi bien que concevoir. Parfaitement secondé par M. Boi, trésorier de la Chambre de Commerce, dont le concours fut précieux, il mit au point l'ensemble du projet, groupa les collaborateurs nécessaires, les anima de sa volonté, de sa conviction et réussit à obtenir le résultat dont tous se félicitent aujourd'hui.

Après de lui, notre excellent ami et distingué collaborateur, M. Eugène Grangé, a apporté aux « Journées du Quercy » un concours dont on ne saurait assez dire la haute valeur. Eugène Grangé par sa renommée d'écrivain régionaliste, est pour notre pays un merveilleux propagandiste. Au déjeuner de clôture, dimanche, M. Hubert Morand, du *Journal des Débats* lui a rendu justice en disant que c'est par ses ouvrages qu'il avait su combien il est faux de croire que le Lot n'est qu'un pays de Causses pelés et désertiques. Mais il faut avoir suivi la caravane avec Eugène Grangé pour se rendre compte combien sa profonde connaissance du pays et le frémissement d'affection avec lequel il en parle a ajouté d'intérêt vivant à la vue des sites, des lieux et des monuments. D'un commentaire bref et plein, il fixait le sens historique d'un paysage et exprimait ce qu'il contenait de souvenirs. Il a fallu voir avec quel intérêt nos confrères parisiens suivaient et sollicitaient ses explications pour comprendre combien grâce à lui le Quercy s'animait à leurs yeux et à leurs esprits.

La présence aussi dans la caravane de M. Armand Viré, le savant professeur du Muséum, a été précieuse. A Lacave, à Padirac, à Rocamadour, à Laque, à Assier, à Montal, il faisait en quelques minutes un petit cours évocateur. Par lui nous savions le fond de l'histoire du Quercy et par M. Grangé le fond de son âme.

Il serait injuste aussi de ne pas mettre en belle place parmi les bons collaborateurs de l'œuvre les excellents hôteliers et restaurateurs. Ils avaient une partie difficile à jouer. Ils ont gagné de haute lutte : ils ont magnifiquement soutenu la renommée de la cuisine quercynoise. Ils nous ont gagné la reconnaissance des estomacs dont on sait l'importance dans toute entreprise touristique. Nos hôtes, accoutumés à la cuisine industrielle des restaurants parisiens avaient autant d'étonnement que de plaisir à savourer ces mets exquis.

A mes charmants confrères du *Petit Journal*, de *l'Avenir* et du *Quotidien* qui s'étonnaient, au deuxième ou troisième jour, de me voir faiblir devant l'abondance et l'excellence de ces menus, j'expliquai, d'un petit air négligent et détaché : — Bah ! Vous savez, nous autres, nous y sommes habitués !... Mais je n'ai tout de même pas pu les convaincre que c'était là notre « ordinaire ».

...N'empêche que les excellents hôteliers de Souillac, d'Alvignac, de Rocamadour, de Saint-Céré, de Figeac et de Cahors ont grandement contribué à donner à nos hôtes le désir de revenir en Quercy.

Il faut dire aussi l'importance des dévouements locaux : ceux des maires, adjoints, conseillers municipaux, ceux des Présidents des Syndicats d'Initiative et enfin, de la population tout entière, accueillante et empressée. C'est grâce à tous ces concours que les membres de la caravane ont emporté de leur voyage une impression de bonne grâce souriante et de

cordialité qui les a séduits autant que la beauté du pays.

### Visite de Rocamadour

Après une nuit de repos à Alvignac, dans le splendide établissement de l'Hôtel de la Source dont ils emportent le souvenir charmé, les touristes repartent à 9 h. 30 pour l'Hospitalet, où ils sont accueillis par M. Marty, l'aimable président du Syndicat d'Initiative. — Là, par un jour éclatant et dans une splendide lumière qui donne aux choses tout leur relief, apparaît le paysage célèbre de Rocamadour. Vu dans son cadre, il a une harmonie et une grandeur souveraines qui saisit d'admiration tous nos invités... Mais nous n'allons pas découvrir ici cette merveille que connaissent tous nos lecteurs...

A Rocamadour, M. Constant, maire, et des conseillers municipaux, nous réservent un cordial accueil. M. l'Abbé Gros, supérieur des Missionnaires, nous fait avec une fine bonhomie les honneurs de son monastère et Mgr. de Cahors, que nous rencontrons en tournée pastorale, s'entretient de la meilleure grâce du monde avec les touristes auxquels il vante la beauté et la ferveur des lieux célèbres qu'ils vont visiter.

Au sommet du chemin de ronde des remparts, d'où l'on domine le formidable paysage de pierres montant vers le ciel, M. Armand Viré retrace en quelques phrases la prodigieuse et tumultueuse histoire de Rocamadour, depuis le fond des âges jusqu'à nos jours.

Devant la Chapelle de la Vierge Noire, nous avons la surprise heureuse d'entendre une poésie puissamment évocatrice de M. le Président Malrieu.

Après la visite minutieuse de la merveille, un rafraichissant apéritif, gracieusement offert par M. Descomps, attend les touristes sur la belle terrasse couverte de son établissement, l'hôtel Sainte-Marie, d'où l'on découvre un superbe panorama.

C'est ensuite la descente vers la pittoresque petite cité qui semble dormir au pied de la formidable falaise dans le souvenir de ses gloires passées et serper peureusement ses maisons sous la protection de la forteresse religieuse. Là, nous attend un délicieux repas sous la tonnelle fleurie de l'Hôtel Notre-Dame, dont le propriétaire, M. et Mme Menot, ajoutent à l'excellence des mets le charme de leur accueil.

Au dessert, toast de M. Delpuch, président du Syndicat d'Initiative de Rocamadour, qui exprime avec une touchante et cordiale simplicité les sentiments affectueux et les souhaits des habitants pour les visiteurs qui applaudissent de tout cœur ces bonnes paroles venues du cœur.

M. Malrieu, l'infatigable apôtre figgacois, prononce un discours où il déploie son ardente fantaisie et sa juvénile passion pour vanter Rocamadour, ses merveilles historiques, archéologiques, et ses merveilles culinaires.

Puis, M. Orliac, qui fut à la fois le chef et l'orateur de la caravane, adresse les remerciements de tous les touristes aux Présidents des Syndicats d'Initiative de Rocamadour et de Figeac, aux habitants, aux hôteliers.

Il dit le bon souvenir que les voyageurs emporteront de leur passage. Et l'on termine sur un ban vigoureusement battu en l'honneur de notre charmante hôtesse, Mme Menot.

Il faudrait partir. L'heure du programme est déjà passée. Mais on ne quitte pas Rocamadour si facilement. Nous devons céder aux instances si obligeantes de M. Grave, propriétaire du Lion d'Or, qui tient à nous recevoir à son tour et à nous faire goûter le charme de sa pittoresque et savoureuse hôtellerie.

Tout de même, l'heure s'avance. Force nous est de quitter ces lieux grandioses et, parmi les amicales salutations des habitants, nous partons pour le délicieux et verdoyant pays de Saint-Céré.

La place nous manque pour donner aujourd'hui le récit des réceptions magnifiques de Saint-Céré et de Figeac. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

### Ponts et Chaussées

Par arrêté en date du 30 mai 1928, M. Filhol, adjoint technique principal des Ponts et Chaussées de 1<sup>re</sup> classe, dans le département du Lot, au service ordinaire, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté, à dater du 1<sup>er</sup> août 1928.

C'est après de bons et longs services que M. Filhol quitte l'Administration des Ponts et Chaussées où il ne compte que des amis, ainsi que dans notre ville.

Nous lui adressons nos vœux de bonne et longue retraite.

### Recette buraliste

Mme Veuve Molinié est nommée titulaire de la recette buraliste de Montcléra (Lot).

### Les rengagements dans les troupes coloniales

Le ministre de la guerre rappelle aux jeunes gens récemment libérés du service militaire, et notamment à ceux qui n'ont pu trouver encore dans la vie civile l'emploi escompté qu'ils ont la faculté de rengager dans les troupes coloniales.

Ils bénéficieront ainsi des avantages offerts à ceux qui viennent aux troupes coloniales : primes importantes en argent, possibilité de trouver aux colonies, après libération sur place, une situation civile intéressante et rémunératrice.

Pour tous renseignements, s'adresser aux bureaux de recrutement, aux corps coloniaux et au ministère de la guerre.

## LE PRIX DU PAIN

A la date du 6 juin, le prix du pain est fixé ainsi, dans le département du Lot :

Pain de consommation courante : 2 fr. 25 le kilo ; pain de fantaisie : 2 fr. 30 le kilo.

## EMPRUNT DE LA VILLE DE CAHORS

### Tirage d'obligations

Les obligations de l'emprunt 7 0/0 de la ville de Cahors, portant les numéros : 1, 5, 11, 13, 28, 38 ; 75, 85, 86, 89, sorties au tirage du 1<sup>er</sup> juin 1928, seront remboursées à cinq cents francs, à la Caisse du Receveur Municipal, 1, rue Joachim-Murat, à partir du 10 juin 1928.

### A LA CHAMBRE

A la suite du tirage au sort des bureaux, au cours de la séance du 1<sup>er</sup> juin, MM. Bouat et Malvy font partie du deuxième bureau et M. Delpuch fait partie du dixième bureau.

### Elections validées

Dans sa séance de lundi, la Chambre a validé, sans discussion, les élections de MM. Malvy, Bouat et Delpuch, députés du Lot.

### Compatriote

Notre compatriote M. Joseph Gaillard, directeur des Contributions indirectes, à Quimper, est nommé à Agen et non à Cahors, comme on l'avait annoncé.

### Gendarmerie

Sont affectés comme élèves gendarmes à la 17<sup>e</sup> légion, les proposés par la Cie du Lot, MM. Bousquet, Courtiol, Buffan.

### Allocations aux familles des militaires appelés sous les drapeaux

Au *Journal Officiel* du 30 mai sont insérés le décret et l'instruction déterminant les conditions d'application de l'article 24 de la loi du 30 mars 1928.

Dorénavant, les demandes d'allocations devront être présentées à partir du 1<sup>er</sup> janvier quand elles concernent les jeunes gens incorporables en mai, et à partir du 1<sup>er</sup> juillet pour les jeunes gens incorporables en novembre.

Ces demandes sont adressées aux maires... Il en est de même de celles qui sont présentées après l'incorporation des soutiens de famille.

Rappelons que le taux de l'allocation est de 1 fr. 60 par jour pour les familles des appelés et de 5 francs pour les familles des réservistes.

La majoration est de 2 francs pour le premier enfant, de 2 fr. 50 pour le second et de 3 francs pour le troisième.

L'incorporation du 2<sup>e</sup> contingent de la classe 1928

La deuxième fraction de la classe de 1928, qui sera appelée sous les drapeaux en novembre prochain, comprendra les jeunes gens nés du 1<sup>er</sup> mars au 31 juillet 1908.

Quant aux jeunes gens nés du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 1908, ils seront appelés sous les drapeaux, la majeure partie d'entre eux, en mai 1929, les autres en novembre suivant ; les intéressés seront d'ailleurs avisés 6 mois à l'avance de l'époque exacte de leur incorporation.

Il ne sera donné aucune suite aux demandes que pourraient formuler ces jeunes gens en vue de faire modifier cette époque.

Toutefois, il demeure entendu que les intéressés possèdent la faculté de contracter l'engagement, par-devantement d'appel, sous réserve qu'ils soient titulaires soit d'un brevet de préparation militaire, soit du brevet militaire de pilote d'avion, soit du certificat d'aptitude à l'emploi de mécanicien militaire d'aéronautique.

### Examen médical obligatoire

Le ministre de la guerre vient de prescrire que les étudiants candidats au brevet supérieur de préparation militaire seront obligatoirement soumis sans exception aucune à l'examen d'un médecin militaire, dès qu'ils auront fait leur déclaration de candidature. Cette mesure est des plus heureuses, elle écartera, en effet, de la préparation militaire des jeunes gens inaptes physiquement au service militaire.

### Les convocations des officiers de réserve en 1928

On annonce qu'en principe, par décision du ministre de la guerre, du 1<sup>er</sup> juin 1928, les convocations d'officiers de réserve pour les périodes à effectuer entre le 15 juin et le 25 juillet sont annulées et rapportées en 1929. Toutefois, les officiers de réserve qui ont reçu une convocation pour les mois de juin ou de juillet et qui demanderont à accomplir leur période à la date prévue pourront y être autorisés.

### Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 21 au 26 mai 1928 dans le Lot, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 5 hommes, 1 femme.

Interlocaux : 1 homme.

En extra : 5 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : néant.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 2 femmes.

## CAHORS LES FÊTES DE JUIN

Les fêtes de juin ont réussi en bons points : tout le programme élaboré a été exécuté aux heures indiquées et on peut déclarer que rien n'a « cloché ».

Aussi bien le temps fut exceptionnellement favorable. Du soleil, de la chaleur, sans doute, mais pour des fêtes qui se déroulent en plein air, c'est ce qui est désiré.

Et on a été bien servi, cette année, à Cahors.

Les fêtes débutèrent par la foire de la Saint-Clair, car il est incontestable que cette foire est une des plus brillantes de l'année. Elle attire dans notre ville une foule considérable de visiteurs ce dont ne se plaignent pas les commerçants.

On peut donc dire que cette foire fut une brillante ouverture des fêtes de juin.

La journée et la soirée de samedi

La journée de samedi amena également de nombreux visiteurs qui étaient désireux d'assister à la représentation de gala qui était donnée au théâtre de la Nature.

Une émotion troubla, et non sans raison, le public et surtout, les organisateurs !

Samedi soir, vers 4 heures, le tonnerre gronda, les éclairs se succédèrent rapides et fulgurants, et tout à coup une pluie d'orage s'abattit sur la ville.

Hélas ! on commençait, dans bien des milieux, à se lamenter sur la « guigne » de notre cité qui, trop souvent, a vu ses fêtes gâtées par la bourrasque.

Mais il y eut plus d'émotion que de mal. A 5 heures, un soleil brillant et brûlant apparut, effaçant toute trace de pluie. Les chaises, les bancs installés au Théâtre de la Nature, étaient secs, le soir venu, pour la plus grande satisfaction des centaines de spectateurs qui se rendirent au parc de l'Évêché.

Dans cet admirable décor de verdure il y avait foule, qui durant toute la représentation fut charmée par le beau talent des artistes qui jouèrent la tragédie antique « Œdipe-Roi ».

Un orchestre de choix, sous la direction de M. Gernigon se fit entendre au cours de la représentation.

Nous avons, ici même, donné l'analyse de la pièce : il nous suffit de dire ce que tous les spectateurs ont constaté, que l'interprétation fut tout à fait supérieure.

M. Bastide (Œdipe), fut absolument remarquable, MM. Seurre (Le Coryphée), Jean Martin-Beleme (Créon), Tardieu (Tirésias), Arnaud (Le Messager), Escoffey (L'Esclave de Laius), Tavernier (L'envoyé du palais), tinrent leur rôle avec beaucoup de talent, Mme Lise Grousset joua le rôle de Jocaste avec une maîtrise qui provoqua, par moments, une vive émotion parmi les spectateurs.

Nous serions injustes de ne pas mentionner Mmes Michelet-Berthier et Elvire Errues (jeunes filles thébaines), qui charmèrent par leur belle diction.

Au surplus, les applaudissements nourris et prolongés, qui saluèrent tous les artistes, prouvent que le public cahorcin était littéralement ravi.

### La Journée de Dimanche

C'est un beau soleil qui éclaira le réveil des Cahorciens : dès le matin, une foule commença à circuler dans les rues, sur les Boulevards.

Durant toute la matinée, des autos, des camions-automobiles, les autobus départementaux, voire les plus antiques véhicules amenèrent des groupes de visiteurs venant de toutes les communes voisines.

Les trains du matin, de Capdenac, Libos, Brive, Montauban étaient archibondés : le défilé des voyageurs à la gare fut long à s'écouler.

Vers 11 h. 1/2, les principales artères de la ville étaient remplies de promeneurs.

Chacun formulait un vœu : Que le temps reste favorable et le programme des fêtes donnera satisfaction à tout le monde.

### La Corrida

La corrida était annoncée pour 2 heures ; les plus pressés arrivèrent à l'heure, mais trois quarts d'heure encore après, la foule pénétrait dans les arènes.

L'installation des arènes, au milieu de la place Thiers, était du meilleur effet : il faut bien l'avouer, la plupart des spectateurs qui étaient assis sur les gradins ou placés dans le pourtour, regardaient avec étonnement, surprise, curiosité, cette installation, car ces spectateurs voyaient des arènes et assistaient à une corrida pour la première fois.

Pour faire patienter le public sur lequel s'abattait les lourds rayons du soleil, l'excellent fanfare du « Avenir Cahorcin » fit entendre quelques morceaux de circonstance.

Mais le signal est donné : la corrida va commencer. Les matadors se présentent dans l'arène et saluent le public qui les applaudit.

La porte du toril est ouverte et un taureau sort, bondit.

Nous ne nous permettrons pas — pour cause — de donner un compte rendu de ces exercices, des passes avec les capes rouges, du placement des banderilles. Mais, nous dirons avec la très grande majorité des spectateurs que ce spectacle provoqua souvent, une vive émotion.

L'habileté des matadors Daniel Royo Pinero et F. Bosch Bocherito, ainsi que celle de leurs camarades, fut hautement reconnue et appréciée par les plus profanes.

Ils ont montré un courage, un sang-froid remarquables qui leur ont valu de longues ovations.

Les taureaux n'étaient pas des animaux dociles, aimables, tant s'en faut, et à maintes reprises, le nombre public qui se pressait dans les arènes a pu s'en apercevoir.

En toute franchise, le spectacle fut tel comme on l'avait annoncé : émouvant, et il méritait d'être vu.

Aussi bien, dimanche prochain, aura lieu une autre corrida et il est certain que tous ceux qui aiment les spectacles « forts » ne manqueront pas de s'y rendre.

Ce fut un beau succès remporté par les organisateurs de la corrida : ils le retrouveront dimanche.

Concert public

Pendant la corrida, le public qui ne s'était pas rendu aux arènes, assistait sur les Allées Fénélon au brillant concert donné par les « Amis de l'Harmonie ».

Beau concert dont le programme fut exécuté avec le brio déjà si apprécié par les Cahorciens. Les auditeurs de dimanche ne manquèrent pas de souligner leur satisfaction en applaudissant chaleureusement les excellents musiciens et leur dévoué directeur M. Nuyrit.

Le Corso fleuri

La corrida terminée, la foule se rendit sur les Boulevards où étaient massés des milliers de spectateurs. Les terrasses des cafés étaient complètement occupées.

Toute cette foule assistait au corso fleuri, sur le Boulevard.

Combien y avait-il de voitures ? Ne les comptons pas ; disons tout simplement qu'il y en avait plus que l'an passé et que toutes étaient fleuries avec un goût exquis.

Dans toutes les voitures se tenaient de gracieuses jeunes filles, et au passage la bataille de confettis s'engageait avec les curieux.

La gaité régnait dans cette immense foule et, certes, une fois par an, n'est pas de trop.

Mais nous devons signaler le défilé des voiturettes, trottinettes, skiffs d'enfants. Des bûches, mignons à ravir, conduisaient eux-mêmes ces trottinettes et c'était d'un charme prenant pour tout le monde, et pour les mœurs, donc !

A 6 heures, la dislocation du cortège eut lieu devant l'Hôtel de Ville, mais la bataille de confetti continua jusqu'à 7 heures.

Retournée à la maison, nettoyage rapide, repas à la hâte. Qui donc voulait arriver en retard au « feu d'artifice » ?

La Fête de nuit

Bien avant l'heure fixée, le chemin de la Fontaine des Chartreux, les Allées des Soupirs étaient remplis par des milliers de spectateurs.

A 9 h. 3/4, les premières fusées sont lancées et pendant demi-heure c'est une succession de pièces, les unes tirées sur le Lot, d'autres à proximité de la Fontaine des Chartreux, toutes du plus bel effet.

Mais le moment attendu était l'embrasement du Pont Valentré. Il fut magnifiquement réussi. L'incendie des tours et le ruissellement de la cascade sont un spectacle féérique, unique dans toute la région. Tous les nombreux visiteurs qui assistaient à cet embrasement sont partis émerveillés et ils ne manquèrent pas de le dire.

Aussi bien, il faut féliciter M. Tobio-Laferrrière, chef artificier de la maison Lacroix, de Toulouse. Son habileté est bien connue et dimanche soir, il s'est surpassé. Toutes les pièces ont réussi, il n'y a pas eu d'accident. Et il paraît qu'il fera encore mieux l'année prochaine.

La fête de nuit se poursuivait sur les Boulevards ; l'Hôtel de Ville, les cafés étaient illuminés brillamment, une foule considérable se livrait à des batailles de confetti.

En vérité, jamais on n'avait autant jeté de rondelles de papier ; on marchait sur un tapis de confetti. Des orchestres installés sur le Boulevard, sur les Allées, jouaient la série des danses à la mode, pour la plus grande joie de nombreux couples que n'incommodaient ni la chaleur, ni les confettis, ni la poussière !

À deux heures du matin, il y avait encore des promeneurs qui ne se décidaient pas à regagner leur « home » pour prendre un repos nécessaire cependant.

Et maintenant, à l'année prochaine, car, le succès ayant bien récompensé le dévouement, les efforts des organisateurs, ils continueront leur œuvre si intéressante, si profitable pour notre ville.

Tout ce qui fut organisé dans ces journées de fêtes, a réussi entièrement. Pas le moindre incident, tout s'est passé comme le programme l'avait fixé, parce que, encore une fois, les organisateurs ont été à la hauteur de leur tâche.

Nous leur adressons, sans réticences, bien sincèrement, nos vives félicitations.

L. B.

### Coup de fusil

M. Sannié, 18 ans, cultivateur à Trépadou (commune de Montcuq) nettoyait son fusil qui était chargé. Il eut l'imprudence de presser sur la gâchette ; le coup partit et la charge l'atteignit sous l'aisselle. Son état est grave. Transporté à l'hôpital, il a reçu les soins de M. le docteur Rougier.

## FÊTE SCOLAIRE

Nous rappelons aux familles et au public que la soirée récréative, donnée par les élèves de l'École de la rue Président-Wilson, aura lieu dimanche 10 juin, au Théâtre Municipal, à 8 heures 30, sous la présidence de M. Tassart, adjoint au Maire de Cahors.

Nous sommes heureux de faire connaître le programme varié et choisi de cette fête familiale et scolaire :

### PREMIERE PARTIE

1) *Le jeu de la rose* (Hermin Dubus), chants sur les vieux airs populaires. Par un groupe de 50 fillettes de 3 à 8 ans.

2) *Songe de Perrault* (Mlle J. Bausinger), allégorie musicale, par des élèves de 4 à 15 ans (garçonnetts et fillettes).

### DEUXIEME PARTIE

3) *L'Ondine* (Jacques Dalcroze), par un groupe d'élèves du Cours supérieur et du Cours complémentaire.

4) *Les chaussons de la duchesse Anne* (Ch. Le Roy-Villars), opérette en 1 acte par des élèves du Cours supérieur et du Cours complémentaire.

La location est désormais ouverte au public ; les parents désireux d'assister au spectacle, qui n'ont pu encore retenir leurs places ou qui voudraient en obtenir en supplément, sont priés de se hâter.

Prix des places : Premières et loges : 6 francs ; parterre et parquets : 4 francs ; secondes : 2 francs. Location comme d'usage.

### Banquet administratif

Les agents de l'Administration de l'Enregistrement se sont réunis en un banquet amical dans la grande salle de l'Hôtel du Midi. Le banquet était présidé par M. de Monzie. — La chère fut bonne, les vins excellents et le service impeccable, tout à l'éloge de Mme Constant dont la réputation d'hôtesse parfaite s'affirme tous les jours.

La plus franche cordialité et une bonne humeur sans mélange en ont été la conséquence inévitable.

De fins discours furent prononcés par MM. Dauliac et de Monzie, car les Enregistreurs du Lot avaient l'honneur et la bonne fortune de posséder le Sénateur-Maire de Cahors, M. A. de Monzie qui avait bien voulu leur consacrer quelques heures et accepter la présidence de leur table, entouré de M. Lambœuf, directeur, des Inspecteurs et de la presque totalité des receveurs, receveurs-contrôleurs et commis du département.

M. Dauliac prononça un excellent et spirituel discours qui fut très applaudi.

Puis, dans une improvisation toujours heureuse et toujours pleine d'élans, M. de Monzie répondit à M. Dauliac combien il est touché de ses paroles et heureux de se retrouver dans une atmosphère qu'il connaît bien et qu'il aime puisque son père fut Inspecteur des Contributions Directes dans le Lot et que cette circonstance lui a valu de fixer sa carrière politique dans le département. M. de Monzie profita de l'occasion qui lui est offerte pour développer aux agents fusionnés des deux Administrations des Directes et de l'Enregistrement quelques idées très personnelles sur la réforme administrative qui doit remplacer d'après lui la réforme un peu trop hâtive et incomplète qui a été entreprise ;

sur la nécessité de la création d'un casier fiscal qui grouperait en un seul faisceau tous les renseignements concernant un même contribuable ;

sur la nécessité du groupement des services financiers et mieux la fusion complète et intime de toutes les Administrations financières.

Il voudrait qu'à l'occasion de chaque réforme entreprise soit demandé l'avis, mais un avis mûri et approfondi et non de pure forme du personnel qui la mettra en pratique, par l'intermédiaire de leurs représentants autorisés.

En terminant, l'ancien ministre des Finances assure de toute sa sollicitude les agents de l'Enregistrement et des Directes dont il connaît bien les mérites, la culture juridique, le labeur et les efforts constants nécessitant des connaissances toujours de plus en plus étendues et dont la rémunération ne correspond plus du tout au travail fourni.

De vifs applaudissements saluent ces derniers mots et la réunion s'achève par le petit toast traditionnel à l'hôte et la non moins traditionnelle série des chansonnettes.

La soirée prit fin au milieu de la satisfaction générale et on se retira en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

### Obsèques

Lundi matin ont été célébrées, à Cahors, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de Mme Verdy, mère de M. Verdy, ancien instituteur de Mercuès.

Mme Verdy était âgée de 84 ans. Nous prions M. Verdy et sa famille de recevoir nos sincères condoléances.

### Ecrasé par le train

Samedi matin, M. Brun, chef d'équipe sur la voie de Payrignac, a trouvé le cadavre d'un des ouvriers de son équipe, nommé Galnot, âgé de 42 ans. Le malheureux avait été happé par un train du soir, et le cadavre complètement déchiété, coupé en morceaux, gisait sur la voie où il avait passé toute la nuit.

Société des Etudes du Lot

Séance du 2 avril 1928
Présidence de M. DAYMARD
Sont présents : MM. Lamblot, Lescuer, Boussac, abbé Sol, Garnier, Loviot, Daymard, Bergon, chanoine Foissac, Saint-Marty.

Notre confrère, M. Raymond Coly, de Figeac, fait hommage d'un morceau de sa composition, Musiciens.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu une lettre du Conservateur du Musée de la ville d'Angers, qui a trouvé un ressemblance dans une aquarelle de Both et le vieux Cahors, vu de l'Ouest, de la route de Larroque des-Aïcs.

M. Garnier signale que M. Verne ancien président de la Société, s'offre pour recevoir les Congrès de l'X<sup>e</sup> Congrès, qui doit avoir lieu en juillet prochain, dans son domaine du Peyrou près Luzuch.

M. Loviot donne la lecture d'un premier fragment de son prochain ouvrage poétique, « Cahors à travers les âges ».

M. l'abbé Sol fait hommage à la Société, de la part de Monseigneur Giray, de son opuscule sur « La Vie Spirituelle du Vénérable Alain de Solminiac ».

La Compagnie adresse l'expression de ses regrets à son confrère M. Fillol, qui a dû quitter Cahors.

M. l'abbé Sol fait connaître que les dernières adhésions sont déjà parvenues pour le Congrès. Il a également regretté M. l'abbé Lacouture, curé de Saint-Barthélémy (Landes), l'annonce d'une Communication sur « La Restauration dans les Landes ».

Il signale le classement de la Maison Réveillard, de Fons, grâce à M. l'abbé Allemand, notre excellent confrère.

Vu l'importance de la question du serment constitutionnel à l'époque de la Révolution, M. l'abbé Sol annonce qu'il traitera de nouveau ce sujet dans son étude sur l'Eglise constitutionnelle du Lot, en cours de publication dans la revue DIVONA. On sait que l'auteur a déjà publié un ouvrage sur ce intéressant problème.

M. le chanoine Foissac donne lecture d'un compte rendu très élogieux paru dans la Revue d'Histoire de l'Eglise de France sur Le Clergé du Lot et le Serment publié par notre confrère M. l'abbé Sol.

Cet article confirme celui qui a paru dans la Revue de la Révolution Française et qui avait été lu à une séance précédente.

M. l'abbé Cassegnade, curé doyen de Puy-l'Évêque, est présenté comme membre correspondant par M. le chanoine Foissac et M. Calmon.

PRÊTS POUR CONSTRUIRE

Remboursables en 15 ans
Intérêt 9 0/0
Solution immédiate
Discrétion absolue
O/NATIONALE FONCIÈRE
1, Place Duché, MONTPELLIER
3, Avenue du Nord - CAHORS
Route Nationale - SOULLAG

Accident d'auto

Samedi soir, M. Espiot, habitant Paris, revenant de Vic-Bigorre, conduisait une auto dans laquelle se trouvaient sa femme et son fils, âgé de 18 mois.

La voiture marchait à une allure assez rapide, lorsque tout à coup, mal dirigée, elle alla buter contre un platane, aux environs du Roc de Lagasse (route de Toulouse).

Le choc fut rude ; l'enfant a été gravement blessé à la tête. Transporté à l'Hôpital de Cahors, il a dû subir l'opération du trépan. M. Espiot a été blessé à la figure et a reçu un violent coup de volant dans l'estomac. Mais ses blessures ne sont pas graves. Mme Espiot, elle, a été légèrement contusionnée. Quant à la voiture, elle a été fortement abîmée.

A travers une véranda

Lundi, vers 2 heures 1/2, le jeune Cancé, 15 ans, ouvrier chez M. Cadar, serrurier était occupé à poser un grillage sur une véranda installée dans la cour de la maison de M. Ludorollès, rue Nationale.

Le jeune Cancé était placé à côté de la véranda, lorsque ayant voulu saisir une planche, qu'il voulait déposer, il glissa et marcha sur le vitrage qui, sous son poids, céda.

Le jeune ouvrier passa au travers du vitrage et s'est fortement tailladé l'avant-bras droit. La chair fut presque arrachée. Il a été également blessé, mais légèrement, au pied droit.

Après pansement, il a été conduit à l'hôpital où il a reçu les soins de M. le docteur Rougier.

Rejet de pourvoi

La femme Massip, veuve Claria, condamnée à 7 ans de réclusion à la dernière session des assises du Lot pour avortement et violences ayant provoqué la mort d'une personne, à Lalbenque, s'était pourvue en cassation.

On pourvoi a été rejeté. Dimanche matin, une auto pilotée par M. Cagnac, de Cazals, âgé de 20 ans, dans laquelle avaient pris place six amis, revenait du champ de tir de Caillaud.

Encore un accident d'auto

La voiture descendit la côte de Mercurès à toute allure, mais arrivée au viaduc de Mercurès, elle dérapa. Les occupants furent précipités sur le sol.

L'un d'eux, le jeune Paviot, 17 ans, de Souillac, a été fortement contusionné et a dû être transporté à l'hôpital ; ses camarades légèrement blessés ont pu regagner leur domicile. Ils ont eu quelques contusions insignifiantes.

Mais l'accident aurait pu être plus grave.

PALAIS DES FÊTES

MERCREDI 6 et JEUDI 7
Un Film Français
PARIS EN CINQ JOURS
avec Rimski, Dolly Davis et Monfils
All vouloir et les 40 babas Comique
Documentaire
PIANO

Les Sports

C'est dimanche prochain, 10 juin que notre vaillante Société organise sa première course. Comme tous les ans elle remportera un vif succès.

Cette course, qui est départementale, est ouverte aux coureurs indépendants et débutants toutes catégories et sera courue sous les règlements de l'U. V. F. L'itinéraire reste toujours fixé comme suit : Cahors, Pradières, Doule, Luzoch, Crayssac, Rostassac, St-Médard, Catus, Espère, Mercurès, Cahors, où l'arrivée se fera devant les Dames Blanches, distance 55 kilomètres environ. Le départ sera donné à 14 h. devant le siège social (café de Bordeaux) et le départ définitif à 14 h. 30 de Cabazat. La distribution des dossards aura lieu à 13 h. 30. Les engagements sont reçus chez M. Saigues Urbain, épicer, rue Marchal-Foch jusqu'au 10 juin à midi, moyennant la somme de 2 fr. Rappelons la liste des prix : 1<sup>er</sup>, 60 fr. ; 2<sup>e</sup>, 40 fr. ; 3<sup>e</sup>, 30 fr. ; 4<sup>e</sup>, 20 fr. ; 5<sup>e</sup>, 15 fr. ; 6<sup>e</sup>, 10 fr. ; 7<sup>e</sup>, 5 fr.

Arrondissement de Cahors

Labastide-du-Vert
Obsèques. — Samedi, 2 juin, eurent lieu au milieu d'une grande affluente de parents et d'amis, les obsèques de M. Paul Rigal, maçon, décédé dans la nuit de mercredi à jeudi. M. Rigal n'était âgé que de 65 ans.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes
descendez à l'hôtel MALHER
5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (14<sup>e</sup>)
TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES de 15 à 20 fr. par jour
FLOIRAO
(Organisateur du Lot)
Propriétaire
Téléphone ARCHIVES 60-02
Hôtel recommandé par le Journal du Lot

Arrondissement de Figeac

Marcilhac
Nécrologie. — On annonce le décès de M. Jules Rey, âgé de 67 ans. Notre excellent compatriote est mort après une courte maladie. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

Linac
Région des Anciens Combattants. — La Fédération départementale des Anciens Combattants du Lot, qui compte déjà à Linac de nombreux sympathiques, avait convoqué, pour dimanche dernier, tous les anciens combattants de la commune à une réunion à la Mairie. Tous avaient répondu à l'appel. Aussi ce fut devant un nombreux auditoire que la parole a été donnée à M. Bourthoumieu, le sympathique secrétaire général de la Fédération, qu'accompagnait M. Longé, président du groupement des anciens combattants de Figeac.

Dans un langage sobre et clair, où, de temps à autre, l'évocation de souvenirs pittoresques empruntés à la vie des franchisés venait jeter une note gaie, M. Bourthoumieu exposa le but de ce groupement qui non seulement est de renseigner et d'entraider, mais encore de travailler à améliorer la situation de ses adhérents.

A la suite de cet exposé, tous les anciens combattants adhérèrent immédiatement et formèrent la section de Linac, qui procéda aussitôt à l'élection des membres du bureau. A l'unanimité ont

été élus : secrétaire, Verdier Henri ; trésorier, Lacombe Henri. Cette formalité remplie, un apéritif fut offert aux délégués caducien et figeois qui se déclarèrent enchantés de leur passage dans notre commune.

Espédaillac
Foire. — Favorisée par un temps splendide, notre foire a été très importante et n'a pas failli à sa renommée. Tous les marchés étaient bien approvisionnés, principalement celui des agneaux. De nombreuses transactions ont été effectuées.

Voici les cours pratiqués : Brebis mères, de 180 à 220 fr. ; agneaux, de 150 à 180 fr. ; porcs, de 150 à 200 fr. le tout la pièce. Oisillons, de 20 à 25 fr. ; canetons, 5 fr. ; mulâtres, de 10 à 12 fr., le tout la pièce.

Beaucoup de forains et d'étalagistes qui firent de bonnes recettes. Bonne foire pour le commerce local.

Cajarc
Recette burlesque. — M. Auguste Doulaud, secrétaire de la mairie de Cajarc, est nommé receveur-buraliste en remplacement de M. Chabert, appelé à un autre emploi.

Obsèques. — Ces jours derniers ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Cassayre, du causse de Cajarc, celles de Mme veuve Garric, ancienne propriétaire du café Central et celles de M. Edouard Candé, boulanger-pâtisier au Faubourg.

Aux familles en deuil nous adressons nos condoléances.

St-Pierre-Toulac
Seigneur industriel. — Le beau temps que nous avons actuellement a permis à nos laborieux cultivateurs de rentrer en bon état le seigneur industriel qui, cette année, n'est pas très abondant.

Il s'est vendu à peu près comme l'an dernier, soit 2.300 francs, 3.000 francs et même 4.600 fr. l'hectare, suivant qualité.

Teysseieu
Etat civil. — Naissance : André Larrière. Décès : Marie Baille, épouse Benet, de Mourèze.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Course cycliste. — Lundi, 25 juin, grand prix cycliste, régionale de la ville de Gourdon (sous le contrôle de l'U. V. F.), organisée par le Comité des fêtes. Soixante-trois coureurs, cent kilomètres. Classement par addition des points tous les trois tours.

1<sup>er</sup> prix, 350 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 200 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 100 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 75 fr. ; 5<sup>e</sup> prix, 50 francs.

Nombreuses primes. Une prime de 50 francs sera accordée à celui qui passera le plus souvent en tête au contrôle.

Engagements (5 francs) au café Divan, Gourdon (Lot). Tout engagement non accompagné de la somme sera refusé.

ACHETERAIS TERRAIN

même en friches hors ville à proximité de route 500 mètres carrés environ
Faire offres au Bureau du Journal n° 13.502.

Dernière heure

Chambre de Députés
Séance du 4 juin 1928
La séance a été ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. Sibille, doyen d'âge.

La Chambre procède à la validation de 584 élections. Elle décide de se réunir le lendemain pour l'élection du bureau.

Cour d'assises de la Seine

Charles Mestorino, l'assassin du courtier en diamants, Gaston Truphème, comparait devant les assises de la Seine. Les débats ont commencé lundi.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

Accident d'auto

De Berlin — Près de Budneiss, un camion-auto transportant 14 personnes allant au marché voisin, a été tamponné au passage à niveau par le rapide de Prague.

Il y a eu 3 morts et onze blessés gravement.

Le nouveau Reichstag

Le nouveau Reichstag se réunira le 13 juin pour procéder à la constitution de son bureau.

Les événements de Chine

De Tokio. — A la suite de l'attente contre Tchang-Tso-Lin, la police a découvert un comité constitué pour la libération de la Mandchourie.

De nombreuses personnes suspectées d'être hostiles au Japon ont été arrêtées.

Raid d'avion

De Suva (Iles Fidji). — L'avion « Croix du Sud », effectuant un raid de San-Francisco à Sydney, est arrivé à Suva, ayant franchi une étape de 5.000 kilomètres.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Daniel VERDY ; Madame Vve FOURNIÉ, née Verdy ; Madame Vve Joseph VERDY ; Monsieur et Madame MASSIP, née Verdy, et leurs enfants ; Monsieur et Madame Georges FOURNIÉ, et leurs enfants ; Monsieur et Madame René VERDY, et leur fils ; Monsieur Sylvain PECHBERTY ; les familles CAGNAC, MAGOT, GIBERT, BOUSQUET et tous les autres parents remercient bien vivement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame Marie VERDY

née MAGOT
leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante, décédée à Cahors le 2 juin 1928, dans sa 85<sup>e</sup> année, munie des sacrements de l'église.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Course cycliste. — Lundi, 25 juin, grand prix cycliste, régionale de la ville de Gourdon (sous le contrôle de l'U. V. F.), organisée par le Comité des fêtes. Soixante-trois coureurs, cent kilomètres. Classement par addition des points tous les trois tours.

1<sup>er</sup> prix, 350 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 200 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 100 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 75 fr. ; 5<sup>e</sup> prix, 50 francs.

Nombreuses primes. Une prime de 50 francs sera accordée à celui qui passera le plus souvent en tête au contrôle.

Engagements (5 francs) au café Divan, Gourdon (Lot). Tout engagement non accompagné de la somme sera refusé.

ACHETERAIS TERRAIN

même en friches hors ville à proximité de route 500 mètres carrés environ
Faire offres au Bureau du Journal n° 13.502.

Dernière heure

Chambre de Députés
Séance du 4 juin 1928
La séance a été ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. Sibille, doyen d'âge.

La Chambre procède à la validation de 584 élections. Elle décide de se réunir le lendemain pour l'élection du bureau.

Cour d'assises de la Seine

Charles Mestorino, l'assassin du courtier en diamants, Gaston Truphème, comparait devant les assises de la Seine. Les débats ont commencé lundi.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

Accident d'auto

De Berlin — Près de Budneiss, un camion-auto transportant 14 personnes allant au marché voisin, a été tamponné au passage à niveau par le rapide de Prague.

Il y a eu 3 morts et onze blessés gravement.

Le nouveau Reichstag

Le nouveau Reichstag se réunira le 13 juin pour procéder à la constitution de son bureau.

Les événements de Chine

De Tokio. — A la suite de l'attente contre Tchang-Tso-Lin, la police a découvert un comité constitué pour la libération de la Mandchourie.

De nombreuses personnes suspectées d'être hostiles au Japon ont été arrêtées.

Raid d'avion

De Suva (Iles Fidji). — L'avion « Croix du Sud », effectuant un raid de San-Francisco à Sydney, est arrivé à Suva, ayant franchi une étape de 5.000 kilomètres.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Daniel VERDY ; Madame Vve FOURNIÉ, née Verdy ; Madame Vve Joseph VERDY ; Monsieur et Madame MASSIP, née Verdy, et leurs enfants ; Monsieur et Madame Georges FOURNIÉ, et leurs enfants ; Monsieur et Madame René VERDY, et leur fils ; Monsieur Sylvain PECHBERTY ; les familles CAGNAC, MAGOT, GIBERT, BOUSQUET et tous les autres parents remercient bien vivement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame Marie VERDY

née MAGOT
leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante, décédée à Cahors le 2 juin 1928, dans sa 85<sup>e</sup> année, munie des sacrements de l'église.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Course cycliste. — Lundi, 25 juin, grand prix cycliste, régionale de la ville de Gourdon (sous le contrôle de l'U. V. F.), organisée par le Comité des fêtes. Soixante-trois coureurs, cent kilomètres. Classement par addition des points tous les trois tours.

1<sup>er</sup> prix, 350 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 200 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 100 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 75 fr. ; 5<sup>e</sup> prix, 50 francs.

Nombreuses primes. Une prime de 50 francs sera accordée à celui qui passera le plus souvent en tête au contrôle.

Engagements (5 francs) au café Divan, Gourdon (Lot). Tout engagement non accompagné de la somme sera refusé.

ACHETERAIS TERRAIN

même en friches hors ville à proximité de route 500 mètres carrés environ
Faire offres au Bureau du Journal n° 13.502.

Dernière heure

Chambre de Députés
Séance du 4 juin 1928
La séance a été ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. Sibille, doyen d'âge.

La Chambre procède à la validation de 584 élections. Elle décide de se réunir le lendemain pour l'élection du bureau.

Cour d'assises de la Seine

Charles Mestorino, l'assassin du courtier en diamants, Gaston Truphème, comparait devant les assises de la Seine. Les débats ont commencé lundi.

Avis à la population

Baisse des prix
La Laiterie des domaines de Haute-Serre et du Montier informe le public qu'il trouvera à partir du Lundi 4 Juin dans son dépôt, 8, rue du Lycée à Cahors, du lait absolument pur, garantie naturel, provenant de vaches tuberculées en pâturage, au prix de UN FRANC le litre.

Prière de s'inscrire immédiatement pour être régulièrement servi. Le lait peut être livré en bouteilles ou à la mesure.

NOUVEAU CORDONNIER

ressemelage et réparations
-- PRIX TRÈS MODÉRÉS --
Antoine FROMENT
7 bis, rue St-James CAHORS

ON DEMANDE

UN JEUNE HOMME DE 16 à 17 ANS
pour apprendre l'épicerie
S'adresser Epicerie Gaston DENIAU, 5, rue Marchal-Foch.

A VENDRE

Grands et beaux TABLEAUX DE SALON
Pour tous renseignements s'adresser au BUREAU DU JOURNAL

ON DEMANDE

Une jeune femme de ménage sérieuse, pour service régulier
S'adresser au Bureau du Journal

ETUDES

DE
M<sup>e</sup> René LONGPUECH
ET
Sylvain TARAYRE
NOTAIRES A FIGEAC (Lot)

VENTE

DE
FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maîtres LONGPUECH et TARAYRE, tous deux notaires à Figeac (Lot), le premier juin mil neuf cent vingt-huit, portant la mention suivante :

« Enregistré à Figeac le quatre juin mil neuf cent vingt-huit, volume 571 bis, folio 35, c. 1. »

« Loupis, receveur, signé. »
Monsieur Eugène - Jean Jules FRIEZALS et Madame Marie-Zélie TAREL, négociants en tissus, mariés, demeurant ensemble à Figeac, place Saint-Sauveur, ont vendu à Monsieur Robert TAURANT, propriétaire sans profession et Madame Gergette-Jeanne-Alice PALIS, robeuse, mariés, demeurant ensemble à Figeac, avenue de Ceint-d'Eau,

Le fonds de commerce de tissus, nouveautés, confection pour hommes, dames et enfants qu'ils possédaient et exploitaient à Figeac, rue aux Herbes et place Saint-Sauveur, immatriculé au Greffe de Commerce le vingt-trois novembre mil neuf cent vingt-trois sous le numéro 1652 et comprenant : l'enseigne, la clientèle, l'achalandage et les marchandises en dépendant.

Domicile a été élu pour les oppositions à Figeac, en l'étude de Maître TARAYRE, notaire, y demeurant.

Avis est donné en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909 que, dans les dix jours au plus tard qui suivront la seconde insertion renouvelant la présente, tout créancier du précédent propriétaire, que sa créance soit ou non exigible, pourra former au domicile ci-dessus indiqué, par simple acte extrajudiciaire, opposition au paiement du prix de ladite vente.

Pour première publication
R. LONGPUECH, notaire.

LE LOUP-GAROU

PAR
Alfred MACHARD

CHAPITRE V

DANS LA NUIT D'UN CERQUEIL...
Mais quelle souffrance ! Ses genoux, meurtris, sanglants, ankylosés, refusent presque de le soutenir. Chaque pas lui arrache une plainte. Or, il faudrait courir ! Les poursuivants se rapprochent. Déjà on entend leurs cris d'alarme :

« Arrêtez-le !... Arrêtez-le !... »
« Hardi ! »

Là-bas, en obliquant à gauche, un grand mur d'usine le cachera pour un moment à la vue de ceux qui le pourchassent. Vincent a serré les dents, farouche, résolu, et, maîtrisant la douleur, il court enfin. Il court !...

Boubou, qui a encore bien mal dans les tempes, a posé sa tête, lourde, ment, sur une épaule de son père. Néanmoins il s'amuse à cette course tragique. Et Vincent l'entend qui murmure à son oreille :

« Hue hepa !... Fais le cheval, hepa !... Hue ! hue ! »
L'enfant, déjà, a oublié le loup-garou.

fort encore !... Ris !... Allez !... Rigole ! Faut qu'on croie que tu t'amuses !

— J'ai peur, papa !
A cheval sur mon bidet, vite, vite, je galope
A cheval sur mon bidet, je peux traverser l'Europe !

— J'te dis de rire, Boubou !
— J'ai peur !...
A cheval sur...
La chanson de l'homme s'étrangle dans un gémissement :

— Oh ! mes genoux !... Mes genoux !
Une ruelle à droite. Vincent s'y engage.
Il était temps ! Les poursuivants, à leur tour, entrent dans la rue.

La ruelle est courte. Voici les fortifications...
Un camion d'usine dévale le boulevard extérieur dans un grand bruit de ferrailles tressautantes. Vincent gagne le milieu de la chaussée, à la rencontre de la lourde voiture. Il dit à Boubou, très vite :

— Maintenant, faut que tu pleures !
— Que je pleure ?
— Oui...
— J'peux pas... J'ai peur !
— Si tu pleures pas... je te donne au loup-garou !

Boubou pousse un cri et, la gorge serrée, hoquette des sanglots.

— Ça va ! murmure sourdement le fuyard qui lève un bras et l'agite, fré-

netique, pour attirer l'attention du conducteur.

Le camion ralentit sa marche, stoppe...
— Hé ! camarade, crie Vincent, très haut, car les roulements du moteur couvrent presque sa voix, passes-tu par le faubourg Saint-Antoine ?

Pourquoi ? répond l'interpellé surpris.

— C'est à cause de mon gosse... il vient de se casser une jambe... ce qu'il souffre le pauvre petiot !... Je le conduis à l'hôpital... Camarade, laisse-moi m'asseoir à côté de toi, sur ton siège !... Je viens de loin... il pèse lourd mon gosse... j'en puis plus !... Conduis-moi au moins jusqu'à la Porte de Vincennes !

— Je te conduirai jusqu'à l'hôpital !
— Oh ! merci camarade !
— Grimpe sur le siège !... Ho, hi-se !

Vincent est assis. Boubou maintenant repose dans les bras de son père. Le camion repart, très vite, car le conducteur — un brave homme — veut que l'enfant blessé soit remis, sans plus tarder, aux mains expertes d'un chirurgien.

Et derrière lui, dans la voiture, les ferrailles s'affrontent, se heurtent, se mélangent, en un tintamarre de tonnerre. Tous les autres bruits sont abolis...

Heureusement ! Car voici paraître, surgie de la ruelle comme une trombe, la troupe grossie des poursuivants. Ils sont une trentaine au moins ; des po-

liciers, des employés du chemin de fer, un soldat, des passants, les commères... Ils crient à s'en époumoner : « Arrêtez-le !... A l'assassin !... Arrêtez-le donc !... Ohé le camion, arrêtez ! »

Mais le conducteur, penché sur son volant, n'entend point leurs vociférations. Et Vincent, tout bas, la bouche sur une oreille de son fils, supplie :

— Crie, comme si tu avais mal, Plus fort !

Le véhicule gagne du terrain et, là-bas, les brailards essouffés abandonnent la poursuite. Les commères ont chu, les premières, sur le bord du trottoir. Des hommes, en groupe, discutent maintenant avec véhémence en s'épongeant le front dans l'

### Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier reveau	Cours du 26 Mai	Cours du 1 <sup>er</sup> Juin
<b>Fonds d'Etat</b>		
3 1/2 0/0	88 70	71
3 0/0 amortissable	87 1/2	77
3 60 3 1/2 0/0	93 05	93 25
5 0/0	90 80	91 05
4 0/0 1917	75 80	76 15
4 0/0 1918	75	76 50
5 0/0 1920 amort.	108 35	109 60
6 0/0 1920	103	99 50
4 0/0 1925	109	109 90
6 0/0 1927 amort.	104 15	104 50
B. du Tr. 6 0/0 1928	534	534
B. du Tr. 6 0/0 sept. 1928	516	516
B. du Tr. 5 0/0 1924	639 50	636 50
B. du Tr. 7 0/0 1923	563 50	555
B. du Tr. 7 0/0 1927	565	567
Caisse autonome	625	628 50

### Crédit National

5 0/0 1919	510	510
Obl. 500 5/0 1920	500	500
6 0/0 1921	520	520
Bons décon. 6 0/0 1922	517	515
B. de Tr. 6 0/0 1923	514	515
6 0/0 janv. 1923	514	515
6 0/0 janv. 1924	515	515
6 0/0 janv. 1924	518	520

### Crédit Foncier

Communales 1879	487	483
1880	495	499
1891	265	265
1892	304	300
1893	267 50	267
1906	306	315
1912	408	410
1920 lib.	429	425
1921 lib.	470	480
1922 lib.	440	440
1923	435	438
Foncières 1879 3 0/0	495	496
1883 3 0/0	283	285
1886 2 80 0/0	288	294
1896 2 80 0/0	310	310
1902 3 0/0	320	329
1908 3 0/0	168	174
1913 3 1/2 0/0	322	335
1914 3 0/0	407	409
1915 3 0/0	407	409
1917 5 1/2 0/0 lib.	248	250

### Ville de Paris

1865 4 0/0	905	890
1871 3 0/0	376	380
1876 4 0/0	440	447
1876	445	445
1892 2 1/2 0/0	290	310
1894-1898	225	228 50
1898 3 0/0	276	278
1899 2 0/0	265	267
1902 2 1/2 0/0	279	280
1906 2 3/4 0/0	382	382
1910 2 3/4 0/0	245 50	249
1910 3 0/0	232	235
1912 3 0/0	222	223
1912 lib.	405	407
1921 lib.	515	515
Décaennal 1922	509	512
1923	500	500
1924	494	504
1924 6 1/2	503	510

**FOURRURES ROBES - MANTEAUX**  
Réparation  
Transformation de Fourrures  
ACHAT DE SAUVAGINE  
Fouine - Putois - Renard  
**Mme BARDY**  
14, rue Maréchal Foch  
CAHORS

## REGOMMAGES PERFECTA

Tél. 28.35 - 51, rue du Rempart-Saint-Etienne, TOULOUSE - Tél. 28.35

700<85	fr. 59.25	715<115	11<45	fr. 60.50
710<90	56.50	720<120	12<50	68.50
760<90	60.50	730<130	13<45	79.50
765<105	85.50	775<145	14<50	91.50
830<120	90.50	800<150	15<50	91.50
850<120	93.50	835<135		102.50

**Travail garanti**

Nous livrons les regommages 48 heures après la réception des pneus qui doivent nous être expédiés franco

**STOCK DE PNEUS NEUFS, OCCASION ET REGOMMÉS**

### Bibliographie

Vient de paraître dans « la Collection des Petites Anthologies du 21<sup>e</sup> siècle », chez Eugène FIGUÈRE, éditeur à Paris

### Au Tic Tac de la Vieille Pendule

(Contes queroyens)  
par Eugène GRANGÉ

Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur.  
Prix : cinq francs

EN VENTE  
LIBRAIRIE MEYZENC  
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD  
CAHORS

Vient de paraître

### EUGÈNE GRANGÉ

### Cahors-en-Quercy

(avec dessins de M<sup>lle</sup> Alice Millochau)

1 vol. Prix : 6 fr.  
En vente : A CAHORS  
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 38  
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

### CHEMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS

#### Billets d'excursion à prix réduit

En vue de faciliter le tourisme sur son Réseau, la Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 1928, des billets individuels d'excursion à itinéraires fixes en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, avec faculté d'arrêts pour les régions ci-après :

- 1<sup>re</sup> Paris à la Vallée de la Loire, au Crosic, à Guérande et retour ;
  - 2<sup>e</sup> Côte Sud de Bretagne ;
  - 3<sup>e</sup> Auvergne, Haut-Quercy, Périgord ;
  - 4<sup>e</sup> Limousin, Haut-Quercy, Périgord ;
  - 5<sup>e</sup> Circuit du Lot ;
  - 6<sup>e</sup> Vallées du Lot et de l'Aveyron.
- Validité : — 33 jours — avec faculté de prolongation de deux fois 30 jours pour les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> circuits qui desservent des stations balnéaires et sans faculté de prolongation pour les quatre autres itinéraires.
- Il est délivré pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> itinéraires, au départ de toutes les gares du Réseau d'Orléans, des billets spéciaux complémentaires à prix réduit, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, pour gagner ou quitter leurs points d'accès.
- Pour plus amples renseignements, consulter : les gares et stations ; l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines et le Bureau de Renseignements, 126, boulevard Raspail, à Paris.

### ETE 1928

#### Billets aller et retour individuels pour les stations balnéaires, thermales et climatiques

Pour répondre aux désirs du Public en favorisant les villégiatures, ces billets sont rétablis pour l'été 1928.

Ils seront délivrés en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes au départ de toutes gares des sept grands réseaux français à destination des stations balnéaires, thermales et climatiques dénommées des Réseaux d'Orléans et du Midi, sous condition d'un minimum de parcours et d'un séjour minimum de douze jours au lieu de villégiature.

Réduction : variant de 20 à 30 0/0 suivant les parcours et suivant la classe.

Délivrance : pour les stations balnéaires du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre ; pour les stations thermales et climatiques, du 1<sup>er</sup> mai au 25 juin et du 20 août au 30 septembre.

Validité : 33 jours. Faculté de prolongation moyennant supplément pour les billets de stations balnéaires.

En aucun cas la validité des billets ne peut dépasser la date du 5 novembre.

Pour plus amples renseignements, notamment pour les itinéraires et facultés d'arrêt, consulter : l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16 boulevard des Capucines ; le Bureau de Renseignements, 126, boulevard Raspail, à Paris, ou les divers gares du Réseau.

#### Voyage de six jours en auto-car de Rocamadour aux Gorges du Tarn

Départ de Rocamadour les dimanches 17 et 24 juin et ensuite les dimanches et lundis du 1<sup>er</sup> juillet au 17 septembre 1928.

- 1<sup>re</sup> journée : Rocamadour, Gouffre de Padirac, St-Céré, Figeac, Maurs.
- 2<sup>e</sup> journée : Maurs, Conques, Entraygues Espalion.
- 3<sup>e</sup> journée : Espalion, Ste-Enimie, descente du Tarn en barque de la Malène au cirque des Baumes, Le Rozier, Millau.
- 4<sup>e</sup> journée : Millau, Meyrueis, Aven Armand, Paulhe, Rodez.
- 5<sup>e</sup> journée : Rodez, Villefranche-de-Rouergue, Cajarc, St-Cirq-la-Popie, Cahors.
- 6<sup>e</sup> journée : Cahors, Vallée du Lot, Cabrerets, Vallée du Célé, Rocamadour.

Prix du transport pour le voyage complet : 425 fr. (y compris le trajet en barque dans les gorges du Tarn).

Pour renseignements et billets, s'adresser notamment à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, Paris, 9<sup>e</sup>, ou à la Société des Autocars de Rocamadour-Gorges du Tarn à Gramat (Lot).

**LIVRET-GUIDE OFFICIEL**  
(Edition de mars 1928)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente, dès maintenant, au prix de 3 fr. 50 son Livret-Guide Officiel (Edition de Mars 1928).

Etudes de M<sup>e</sup> René LONGPUECH, notaire à Figeac, et de M<sup>e</sup> NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué près le Tribunal civil de première instance du Lot, en résidence à Figeac, (Successeur de M<sup>e</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET.)

# Vente de fonds de Commerce

## Adjudication fixée au JEUDI VINGT-ET-UN JUNE MIL NEUF CENT VINGT-HUIT à QUATORZE HEURES, en l'étude de Maître LONGPUECH, notaire à Figeac, Boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement public, sous l'enseigne : « Au Vrai ressemelage Parisien » et inscrit au registre de commerce tenu au Greffe dudit Tribunal, dans l'ancien arrondissement judiciaire de Figeac, le neuf mai mil neuf cent vingt-huit, enregistré,

Il sera procédé, le jeudi vingt-et-un juin mil neuf cent vingt-huit, à quatorze heures, en l'étude de Monsieur LONGPUECH, notaire à Figeac, boulevard Président-Wilson, à ces fins commises par ledit jugement, à la vente aux enchères publiques des fonds de commerce ci-après désigné, dépendant de la liquidation judiciaire de Monsieur Antoine CLARISSOU, cordonnier et marchand de chaussures, demeurant à Figeac.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

- 1<sup>o</sup> Monsieur Antoine CLARISSOU, cordonnier et marchand de chaussures, demeurant à Figeac, en état de liquidation judiciaire ;
- 2<sup>o</sup> Monsieur Adrien BATTUT, liquidateur judiciaire, demeurant à Camburat, agissant comme liquidateur judiciaire dudit Antoine CLARISSOU, nommé à cette fonction par le jugement déclaratif de la liquidation judiciaire de ce dernier rendu par ce Tribunal le treize juillet mil neuf cent vingt-sept.

Les deux sus-nommés ayant Maître NUVILLE pour avoué, et élisant domicile en l'étude de ce dernier et au Greffe du Tribunal civil de première instance du Lot, exerçant la liquidation commerciale dans l'ancien arrondissement judiciaire de Figeac, à Cahors, Palais de Justice, Boulevard Gambetta.

Le fonds de commerce dont il s'agit est exploité, rue de la République, dans deux magasins contigus, en vertu du bail et de la cession de bail ci-après :

- 1<sup>o</sup> Un bail sous seing privé, consenti par Monsieur Jean TIXIER, demeurant à La Colange, commune de Saint-Jean-des-Ollières (Puy-de-Dôme), à Monsieur CLARISSOU, le cinq juillet mil neuf cent vingt-quatre, enregistré à Figeac le deux octobre, mil neuf cent vingt-quatre, folio 6, case 10, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits, par lequel Monsieur TIXIER a loué à M. CLARISSOU, à partir du premier août mil neuf cent vingt-quatre, jusqu'au vingt-cinq décembre mil neuf cent trente-deux, un magasin à usage d'atelier de cordonnerie, situé au rez-de-chaussée, à l'angle nord-ouest de la maison qu'il possède à Figeac, rue de la République, aux clauses et conditions stipulées audit bail et notamment moyennant un loyer annuel de neuf cent cinquante francs.
- 2<sup>o</sup> Une cession de bail sous seing privé, faite par Monsieur LABOYGUES Joseph, employé de commerce, aux époux CLARISSOU, le cinq septembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistrée à Figeac, le quinze septembre mil neuf cent vingt-cinq, folio 34, numéro 16, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits, concernant un magasin contigu au précédent, que ledit Monsieur LABOYGUES, avait lui-même loué de Monsieur Jean TIXIER, suivant acte sous seing privé en date du vingt-deux novembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré à Figeac, le deux décembre mil neuf cent vingt-cinq, folio 79, case 6, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits, pour une durée de 3, 6 ou 9 années et moyennant un loyer annuel de huit cents francs.

III. — Le matériel et l'agencement suivants, servant à l'exploitation du fonds :  
Un banc de finissage actionné par un moteur électrique y adhérent.  
Une presse à découper à bras, avec cinquante emportepièces.  
Cinq cinquante paires de formes en bois ferré de différentes pointures.  
Un poêle en fonte, briques réfractaires intérieures, formée carrée avec ses tuyaux.  
Une vitrine les quatre côtés vitrés, glace, avec montant en cuivre jaune, soubassement en bois.  
Deux grandes étagères en bois blanc, avec armoire dans la partie inférieure.  
Un comptoir forme carrée.  
Trois glaces forme rectangulaire, recouvrant un pilier en fer.  
Une autre glace, même forme que les précédentes se trouvant dans une vitrine.  
Une machine à coudre « Singer » usagée.  
Une autre machine à coudre piqueuse « Larsen » usagée.  
Un comptoir bureau en bois blanc.  
Une machine à poser œillets.  
Six pieds de fer avec étai.  
Outillage de cordonnier comprenant : Deux marteaux, une paire pinces, paire tenailles et un lot de tranchets.  
Un lot de patrons en toile neufs, comprenant toutes les pointures du 39 au 46.  
Un baquet en bois.  
Deux chaises et quatre tabourets.  
Une gravureuse.  
IV. — Les marchandises consistant en :  
Quatre paires de tiges pour souliers forts.  
Un rouleau de papier d'emballage.  
Deux rouleaux de gros papier d'emballage, carton, pour expédition.  
Un lot de boîtes d'emballage.  
Trente paquets de clous et chevilles à ferrer.  
Huit paquets de semences fraisées.  
Seize paquets de cheville.

Onze paquets de fil chanvre.  
Deux boîtes crochets et cœurs.  
Un lot de lacets.  
Un lot de cirage en boîtes et flacons.  
Quatre litres colle.  
Un lot de talonnettes.  
Les éléments sus-désignés de ce fonds de commerce seront vendus en leur état actuel, tels qu'ils appartiennent au vendeur.

Le Cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître LONGPUECH, notaire à Figeac, le vingt-trois mai mil neuf cent vingt-huit, est déposé en son étude, où chacun peut en prendre connaissance. Lotissement et mises à prix :

Premier lot. — Il comprendra : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, et le droit aux baux.  
La mise à prix de ce lot a été fixée par le jugement sus-énoncé à cinquante francs, ci 50 fr.

Deuxième lot. — Il comprendra : le matériel sus-désigné :  
La mise à prix de ce lot a été fixée par le jugement sus-énoncé à deux mille francs, ci 2.000 fr.

Troisième lot. — Il comprendra : les marchandises sus-désignées :  
La mise à prix de ce lot a été fixée par ce même jugement à cinq francs, ci 5 fr.

Fait à Figeac, en l'étude, par l'Avoué soussigné, le trente-et-un mai mil neuf cent vingt-huit.

L. NUVILLE.

DÉSIGNATION  
DU  
FONDS DE COMMERCE  
à vendre

TELE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE  
AU CAHIER DES CHARGES

Ce fonds de commerce est de fabrication de chaussures, exploité à Figeac, rue de la République, sous l'enseigne « Au Vrai ressemelage Parisien » et inscrit au registre de commerce tenu au Greffe dudit Tribunal, dans l'ancien arrondissement judiciaire de Figeac, le neuf mai mil neuf cent vingt-huit, enregistré.

Comme précédemment, ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 75 pour la France et 6 fr. 80 pour l'étranger, en mandat-carte ou timbres-poste français, au Bureau de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert à Paris, 13<sup>e</sup>.

Toutefois, en raison des modifications d'horaires qui seront apportées à la marche des trains à partir du 15 mai prochain (date de mise en application du Service d'Été), ces horaires ne figurent pas dans le livret.

Tout acheteur de ce livret pourra obtenir gratuitement et franco, vers le 15 mai prochain, en échange du talon figurant au bas de la page 229 du Livret-Guide, et sur demande adressée au dit Bureau de la Publicité, un fascicule comprenant ces horaires

Onze paquets de fil chanvre.  
Deux boîtes crochets et cœurs.  
Un lot de lacets.  
Un lot de cirage en boîtes et flacons.  
Quatre litres colle.  
Un lot de talonnettes.  
Les éléments sus-désignés de ce fonds de commerce seront vendus en leur état actuel, tels qu'ils appartiennent au vendeur.

Le Cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître LONGPUECH, notaire à Figeac, le vingt-trois mai mil neuf cent vingt-huit, est déposé en son étude, où chacun peut en prendre connaissance. Lotissement et mises à prix :

Premier lot. — Il comprendra : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, et le droit aux baux.  
La mise à prix de ce lot a été fixée par le jugement sus-énoncé à cinquante francs, ci 50 fr.

Deuxième lot. — Il comprendra : le matériel sus-désigné :  
La mise à prix de ce lot a été fixée par le jugement sus-énoncé à deux mille francs, ci 2.000 fr.

Troisième lot. — Il comprendra : les marchandises sus-désignées :  
La mise à prix de ce lot a été fixée par ce même jugement à cinq francs, ci 5 fr.

Fait à Figeac, en l'étude, par l'Avoué soussigné, le trente-et-un mai mil neuf cent vingt-huit.

L. NUVILLE.

Onze paquets de fil chanvre.  
Deux boîtes crochets et cœurs.  
Un lot de lacets.  
Un lot de cirage en boîtes et flacons.  
Quatre litres colle.  
Un lot de talonnettes.  
Les éléments sus-désignés de ce fonds de commerce seront vendus en leur état actuel, tels qu'ils appartiennent au vendeur.

Le Cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître LONGPUECH, notaire à Figeac, le vingt-trois mai mil neuf cent vingt-huit, est déposé en son étude, où chacun peut en prendre connaissance. Lotissement et mises à prix :

Premier lot. — Il comprendra : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, et le droit aux baux.  
La mise à prix de ce lot a été fixée par le jugement sus-énoncé à cinquante francs, ci 50 fr.

Deuxième lot. — Il comprendra : le matériel sus-désigné :  
La mise à prix de ce lot a été fixée par le jugement sus-énoncé à deux mille francs, ci 2.000 fr.

Troisième lot. — Il comprendra : les marchandises sus-désignées :  
La mise à prix de ce lot a été fixée par ce même jugement à cinq francs, ci 5 fr.

Fait à Figeac, en l'étude, par l'Avoué soussigné, le trente-et-un mai mil neuf cent vingt-huit.

L. NUVILLE.

Onze paquets de fil chanvre.  
Deux boîtes crochets et cœurs.  
Un lot de lacets.  
Un lot de cirage en boîtes et flacons.  
Quatre litres colle.  
Un lot de talonnettes.  
Les éléments sus-désignés de ce fonds de commerce seront vendus en leur état actuel, tels qu'ils appartiennent au vendeur.

Le Cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître LONGPUECH, notaire à Figeac, le vingt-trois mai mil neuf cent vingt-huit, est déposé en son étude, où chacun peut en prendre connaissance. Lotissement et mises à prix :

Premier lot. — Il comprendra : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, et le droit aux baux.  
La mise à prix de ce lot a été fixée par le jugement sus-énoncé à cinquante francs, ci 50 fr.

Deuxième lot. — Il comprendra : le matériel sus-désigné :  
La mise à prix de ce lot a été fixée par le jugement sus-énoncé à deux mille francs, ci 2.000 fr.

Troisième lot. — Il comprendra : les marchandises sus-désignées :  
La mise à prix de ce lot a été fixée par ce même jugement à cinq francs, ci 5 fr.

Fait à Figeac, en l'étude, par l'Avoué soussigné, le trente-et-un mai mil neuf cent vingt-huit.

L. NUVILLE.

Onze paquets de fil chanvre.  
Deux boîtes crochets et cœurs.  
Un lot de lacets.  
Un lot de cirage en boîtes et flacons.  
Quatre litres colle.  
Un lot de talonnettes.  
Les éléments sus-désignés de ce fonds de commerce seront vendus en leur état actuel, tels qu'ils appartiennent au vendeur.

Le Cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître LONGPUECH, notaire à Figeac, le vingt-trois mai mil neuf cent vingt-huit, est déposé en son étude, où chacun peut en prendre connaissance. Lotissement et mises à prix :

Premier lot. — Il comprendra : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, et le droit aux baux.  
La mise à prix de ce lot a été fixée par le jugement sus-énoncé à cinquante francs, ci 50 fr.

Deuxième lot. — Il comprendra : le matériel sus-désigné :  
La mise à prix de ce lot a été fixée par le jugement sus-énoncé à deux mille francs, ci 2.000 fr.

Troisième lot. — Il comprendra : les marchandises sus-désignées :  
La mise à prix de ce lot a été fixée par ce même jugement à cinq francs, ci 5 fr.

Fait à Figeac, en l'étude, par l'Avoué soussigné, le trente-et-un mai mil neuf cent vingt-huit.

L. NUVILLE.

Onze paquets de fil chanvre.  
Deux boîtes crochets et cœurs.  
Un lot de lacets.  
Un lot de cirage en boîtes et flacons.  
Quatre litres colle.  
Un lot de talonnettes.  
Les éléments sus-désignés de ce fonds de commerce seront vendus en leur état actuel, tels qu'ils appartiennent au vendeur.

Le Cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître LONGPUECH, notaire à Figeac, le vingt-trois mai mil neuf cent vingt-huit, est déposé en son étude, où chacun peut en prendre connaissance. Lotissement et mises à prix :

Premier lot. — Il comprendra : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, et le droit aux baux.  
La mise à prix de ce lot a été fixée par le jugement sus-énoncé à cinquante francs, ci 50 fr.

Deuxième lot. — Il comprendra : le matériel sus-désigné :  
La mise à prix de ce lot a été fixée par le jugement sus-énoncé à deux mille francs, ci 2.000 fr.

Troisième lot. — Il comprendra : les marchandises sus-désignées :  
La mise à prix de ce lot a été fixée par ce même jugement à cinq francs, ci 5 fr.

Fait à Figeac, en l'étude, par l'Avoué soussigné, le trente-et-un mai mil neuf cent vingt-huit.

L. NUVILLE.

Onze paquets de fil chanvre.  
Deux boîtes crochets et cœurs.  
Un lot de lacets.  
Un lot de cirage en boîtes et flacons.  
Quatre litres colle.  
Un lot de talonnettes.  
Les éléments sus-désignés de ce fonds de commerce seront vendus en leur état actuel, tels qu'ils appartiennent au vendeur.

Le Cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître LONGPUECH, notaire à Figeac, le vingt-trois mai mil neuf cent vingt-huit, est déposé en son étude, où chacun peut en prendre connaissance. Lotissement et mises à prix :

Premier lot. — Il comprendra : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, et le droit aux baux.  
La mise à prix de ce lot a été fixée par le jugement sus-énoncé à cinquante francs, ci 50 fr.

Deuxième lot. — Il comprendra : le matériel sus-désigné :  
La mise à prix de ce lot a été fixée par le jugement sus-énoncé à deux mille francs, ci 2.000 fr.

Troisième lot. — Il comprendra : les marchandises sus-désignées :  
La mise à prix de ce lot a été fixée par ce même jugement à cinq francs, ci 5 fr.

Fait à Figeac, en l'étude, par l'Avoué soussigné, le trente-et-un mai mil neuf cent vingt-huit.

L. NUVILLE.

## La Phosphide Garnal

MÉDICATION IODO-TANNIQUE PHOSPHATÉE

Remplace agréablement et avantageusement  
L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Dans son traité des « Médicaments Usuels », 5<sup>e</sup> édition, page 138, M. le Docteur MARTINET affirme que « les iodo-tanniques constituent, avec l'huile de foie de morue, les arsenicaux, le climat marin, les bains salés, la médication de choix du lymphatisme et de la scrofule ».

ACTIONS ET INDICATIONS de  
**la PHOSPHIDE GARNAL**  
Spécifique du lymphatisme par son iode — Astringent  
Tonique par son tannin  
Rominéralisant par son phosphate de chaux

**La PHOSPHIDE GARNAL**  
est indiquée

- 1<sup>o</sup> dans tous les états lymphatiques : lymphatisme, scrofule, adénopathies, hypertrophies amygdaliennes, végétations adénoïdes ;
- 2<sup>o</sup> dans la convalescence des maladies infectieuses, les états dépressifs, les états pré-tuberculeux et les premiers stades de la tuberculose pulmonaire ;
- 3<sup>o</sup> dans les états où la déminéralisation prédomine : rachitisme, arrêt de croissance, phosphaturie, prédispositions tuberculeuses, hyposphysies, etc., etc...

Mode d'emploi :  
Une cuillerée à soupe à un verre à madère (suivant l'âge) au début de chacun des deux principaux repas.

Prix du flacon (impôt compris) : 14 francs

Laboratoire de la PHOSPHIDE GARNAL  
CAHORS — 97, boul. Gambetta — CAHORS

# IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

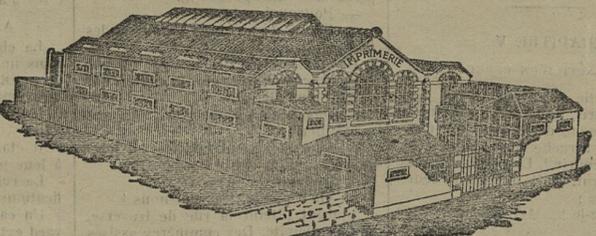
## CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :  
1, Rue des Capucins

ANNEXE :  
4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES



LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS